

La région

Des pins dans les airs pour la biodiversité

HOSTENS (33) Pour protéger une zone humide Natura 2000, Département et ONF ont opté pour le débardage par câble

Valérie Deymes
v.deymes@sudouest.fr

D'ordinaire, le procédé est utilisé dans des régions montagneuses où l'accès est difficile, voire laborieux pour des engins de chantier. Pour la première fois en Gironde mais aussi en Nouvelle-Aquitaine, le débardage par câble-mât a été choisi pour une opération sur un terrain plat et plus particulièrement sur le plateau landais. Depuis le 11 février et jusqu'au 15 avril, cette technique est en action sur le secteur des Demoiselles, dans le domaine d'Hostens (33). Ici, ce n'est pas l'accessibilité du site qui a motivé ce choix, mais un souci de préservation des milieux naturels.

Flore patrimoniale à préserver

« L'espace naturel sensible du domaine d'Hostens, lieu de promenade ouvert au public, s'étale sur 750 hectares, sur un ancien site d'exploitation de lignite, qui appartenait à EDF et qui alimentait la centrale thermique située à l'est du bourg dans les années 1970. Aujourd'hui, le domaine est la propriété du Conseil départemental de Gironde, et 400 des 750 hectares sont estampillés Natura 2000

et donc protégés, selon un cahier des charges strict », souligne Sophie Piquemal, conseillère départementale du canton Landes des Graves.

Une zone humide où le pin maritime s'est épanoui et dont la présence, aujourd'hui, n'est plus souhaitée. Le Conseil départemental a donc sollicité l'expertise de l'Office national des forêts (ONF). « La zone

L'hélicoptère, technique très coûteuse et peu efficace, est tout de suite écarté

est une zone d'exploitation de lignite dans les années 1970 a créé un ensemble de dépression humide qui fait la richesse du site. On y trouve des tourbières et une flore patrimoniale très diversifiée avec notamment le droséra et la sphaigne. La présence de pins est révélatrice d'un niveau d'assèchement relativement avancé. Ainsi, pour éviter des conséquences désastreuses sur ces espèces, il était indispensable de retirer ces arbres », précise Ludovic Patte, responsable de l'unité territoriale de l'ONF.

L'Office a alors été missionné pour trouver la solution de débardage, à la fois respectueuse de cet

LE DOMAINE

LES LAGUNES DU GÂT MORT L'ensemble du domaine d'Hostens, sur 750 hectares, compte cinq lacs ainsi qu'un marais de tête de bassin, baptisé le secteur des Lagunes du Gât-Mort, situé à proximité de la source du Gât-Mort, en limite des bassins versants de la Leyre et de la Garonne. C'est au cœur de ce secteur qu'a été réalisé le débardage par câble-mât. Le Domaine d'Hostens, qui fait partie du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, est un espace naturel sensible à forte valeur patrimoniale et soumis à un plan de gestion.

environnement remarquable et acceptable économiquement, avec de surcroît, une possibilité de valorisation du bois coupé. Pas question de faire traverser des engins à pneus qui traîneraient les troncs des arbres abattus, au risque d'impacter ces milieux naturels fragiles. Le chemin retenu sera donc les airs. Mais l'hélicoptère, technique très coûteuse et peu efficace sur le rapport volume transporté et temps passé, est tout de suite écarté.

On opte donc pour le débardage



par câble-mât, sur six hectares. Un total d'environ 1 500 pins à effacer du paysage (1 600 m³), pour une enveloppe de 200 000 euros, soit plus du double d'un débardage classique par la terre. Le prix à payer pour le maintien de la biodiversité.

Six hectares quadrillés

« Nous avons commencé par faire un repérage par satellite du site – évitant ainsi tout piétinement de la zone – afin d'avoir une idée précise du relief et du nombre de pins à abattre », fait remarquer Sébastien Fourcade, responsable aménagement et gestion des espaces na-

turels au Conseil départemental de la Gironde. Puis une entreprise du Puy-de-Dôme, spécialisée dans cette technique, a investi les lieux : « Douze lignes ont été définies afin de quadriller les six hectares. Et chaque fois, il a fallu réinstaller, pour chaque ligne, le mât métallique à une extrémité (hors zone humide) et le câble sur un pin à près de 18 mètres de hauteur, à l'autre, dans la zone. Au milieu : un point intermédiaire afin que le câble soit parfaitement tendu. Les pins abattus ont été coupés, pour le transport par les airs via un chariot. Cela afin d'éviter, qu'au gré des dénivellations, ils ne touchent le sol et



Les pins coupés sont transportés par un chariot circulant sur câble. Un engin forestier les récupère hors zone humide.

PHOTO LAURENT THEILLET/« SUD OUEST »

viennent l'impacter», ajoute Sébastien Fourcade. Quid du bois, par la suite ? « Il va être valorisé... dans sa totalité », prévient Ludovic Patte. « Les troncs vont partir à destination d'entreprises de bois de construction et de fabrication de palettes. Le houppier est également sorti, car susceptible de produire de la matière organique. On le rapatrie et on le broie sur place comme combustible bois-énergie à destination d'une chaufferie locale. »

Le 15 avril, l'opération qui aura

duré près de trois mois, sera terminée. Les promeneurs pourront réinvestir la totalité du domaine et se rendre compte de la trouée. Ici pas question de râler : si les arbres ont été abattus, c'est pour la bonne cause celle de la biodiversité.

SUD OUEST.fr

Les opérations de débardage en vidéo.

● Abonnés.